



Hebdomadaire d'information sur la vie des communautés chrétiennes de Roux Centre-Bassée-Hubes

Numéro 2026/26

Dimanche 28 juin 2026

**« QUI VOUS ACCUEILLE M'ACCUEILLE ; ET QUI M'ACCUEILLE
ACCUEILLE CELUI QUI M'A ENVOYÉ. »**

13^{ème} Dimanche de Pâques (année A). Première lecture : du deuxième livre des Rois (2 R 4, 8-11.14-16a). Psaume (Ps 88 (89), 2-3, 16-17, 18-19). Deuxième lecture : de la première lettre de Saint Paul Apôtre aux Romains (Rm 6, 3-4.8-11). Évangile de Jésus Christ selon Saint Matthieu (Mt 10, 37-42).

Dans ce passage de l'évangile de Matthieu Jésus adresse un discours exigeant à ses disciples. Il pose une condition radicale : l'amour pour Lui doit être plus fort que les liens familiaux les plus sacrés (père, mère, enfants). Puis, il élargit cette logique à l'accueil. Jésus établit une chaîne de solidarité mystique et concrète : L'accueil du disciple = accueil du Christ lui-même. L'accueil du Christ = accueil de Dieu le Père.



Il ne s'agit pas d'une simple hospitalité polie. Il s'agit d'une reconnaissance de la présence divine dans le plus petit, le plus vulnérable, celui qui est en mission et sans défense. Le texte insiste sur le fait que le geste le plus humble – un verre d'eau donné à un « petit » – ne sera pas perdu.

Pour Jésus, accueillir le disciple, c'est l'accueillir lui-même. Refuser l'un, c'est refuser l'autre. L'accueil n'est pas une option morale optionnelle ; c'est un critère de communion avec Dieu. Comme le disciple quitte sa maison, celui qui accueille doit quitter ses préjugés, sa peur de l'étranger. Le disciple persécuté est une icône du Christ rejeté.

Aujourd'hui, qui sont ces « disciples » sans défense ? Ce sont souvent les sans-papiers, les réfugiés, les demandeurs d'asile déboutés. Ils sont, comme les apôtres, sans domicile fixe, sans titre, dépendant de la générosité des autres. Ils sont perçus comme une menace, un poids, ou un problème administratif... Les lois européennes et belges sur l'immigration (retours forcés, interdiction de séjour, conditions de logement indignes) créent un système où accueillir un sans-papiers devient un acte potentiellement illégal. « On criminalise celui qui donne un verre d'eau ou un gîte ». Ainsi, le droit d'asile est vidé de son sens. Les refoulements aux frontières violent la Convention de Genève. En Belgique, l'hébergement des demandeurs d'asile est souvent insuffisant, et les expulsions forcées (parfois de nuit) brisent des familles. Le sans-papier est réduit à un dossier, à un numéro, à une menace statistique. On oublie qu'il est une personne, un de ces « petits » dont Jésus parle.

En tant que chrétien nous voilà questionné : Qui accueillez-vous ? Le Christ dans le migrant, ou le système qui le rejette ?

Des chrétiens en Belgique pratiquent l'accueil inconditionnel. Ils ouvrent leurs églises, leurs maisons. Ils disent : « Qui vous accueille m'accueille ». Ils prennent le risque de la loi pour obéir à une loi plus haute. Les lois qui criminalisent la solidarité sont en contradiction flagrante avec l'Évangile. Elles transforment un acte d'amour en délit. Le texte de Matthieu n'est pas un simple encouragement à la charité individuelle. Il est un jugement prophétique sur les sociétés qui ferment leurs portes.

- Pour les Églises : Elles doivent être des lieux de refuge (asile ecclésiastique) et non des collaborateurs passifs de l'État. Elles doivent dénoncer les lois injustes.
- Pour les citoyens : Accueillir un sans-papier, c'est accueillir le Christ. Le refuser, c'est refuser le Christ.
- Pour les États : Les lois qui violent les droits humains (détention arbitraire, refoulement, privation de soins) sont un péché structurel. Elles dressent une barrière entre l'homme et Dieu.

HORAIRE DES CÉLÉBRATIONS.

- **BASSÉE** : Dimanche 28 juin 2026, 9h30 MESSE

- **CENTRE** : Dimanche 28 juin 2026, PAS DE MESSE Roux va à Heigne

INFORMATIONS PAROISSIALES

«MAGNIFICA HUMANITAS» — UNE NOUVELLE CHARTE POUR L'HUMANITÉ NUMÉRIQUE

"Magnifica Humanitas" est la première encyclique de Léon XIV, consacrée à la protection de la personne humaine à l'ère de l'intelligence artificielle, appelant à réguler la technologie pour servir le bien commun et la dignité humaine. Signée le 15 mai 2026 et publiée le 25 mai 2026, cette encyclique s'inscrit dans la continuité de la doctrine sociale de l'Église initiée par Léon XIII avec Rerum Novarum (1891) et prolonge les réflexions du pape François sur l'IA. Elle comprend plus de 130 pages et 245 paragraphes, abordant les enjeux éthiques, sociaux et spirituels liés à l'intelligence artificielle.

Objectifs principaux

L'encyclique vise à

- Protéger la dignité humaine face aux technologies émergentes
- Encadrer l'IA pour qu'elle ne devienne pas un instrument de domination ou de profit exclusif
- Promouvoir le bien commun, la solidarité, la justice sociale et la subsidiarité
- Désarmer l'IA dans les domaines militaire, économique et cognitif pour éviter la concentration du pouvoir
- Encourager un code éthique commun et l'éducation numérique pour inclure les plus vulnérables



Principes et fondements

Léon XIV rappelle les fondements de la doctrine sociale de l'Église :

- ◆ Dignité de la personne : chaque être humain a une valeur intrinsèque, créée à l'image de Dieu
- ◆ Bien commun : la société doit garantir l'accès équitable aux ressources et aux technologies
- ◆ Destination universelle des biens : les connaissances et algorithmes ne doivent pas être concentrés entre quelques mains.
- ◆ Subsidiarité et solidarité : encourager la coresponsabilité et protéger les générations futures.
- ◆ Justice sociale : garantir l'accès aux opportunités, protéger les plus fragiles et encadrer l'usage des données et technologies

Messages clés

- * L'IA n'est ni bonne ni mauvaise en soi, mais reflète les intentions de ceux qui la conçoivent et l'utilisent.
- * La technologie doit servir l'humain, favoriser l'éducation, la protection de l'environnement et la justice sociale.
- * Le pape condamne l'utilisation militaire de l'IA et rejette la théorie de la « guerre juste » pour justifier les conflits .
- * Il appelle à un examen de conscience pour l'Église, notamment pour prévenir les abus et promouvoir la responsabilité et la transparence.

Impact et réception

L'encyclique a été largement diffusée et commentée, suscitant un débat mondial sur l'éthique de l'IA et la gouvernance des technologies émergentes . Elle est considérée comme un texte fondateur pour orienter le progrès technologique au service de l'humanité et de la justice sociale, comparable à l'impact de Laudato Si' sur l'écologie intégrale. Magnifica Humanitas propose une vision chrétienne et sociale de l'IA, centrée sur la dignité humaine, la responsabilité collective et le bien commun, tout en appelant à réguler et désarmer les technologies pour qu'elles servent l'humanité et non le pouvoir de quelques-uns. www.vaticannews.va+2. mise en garde morale : il propose une refondation de l'ordre social, économique et politique à l'ère des algorithmes. Comme Léon XIII en 1891 avait affronté la question ouvrière et le capitalisme sauvage, Léon XIV affronte le « capitalisme de la donnée » et la concentration du pouvoir algorithmique. Là où Rerum Novarum défendait la dignité du travailleur contre la machine industrielle, cette encyclique défend la dignité de l'humain contre la machine cognitive. Comme Rerum Novarum avait posé les bases de la démocratie chrétienne et de l'État-providence, Magnifica Humanitas pose les bases d'une « démocratie algorithmique ». Elle ne rejette pas le progrès, mais elle en redéfinit le but : non plus l'efficacité ou le profit, mais la dignité humaine et la fraternité universelle. Le pape Léon XIV ne propose pas un simple ajustement moral, mais un changement de paradigme : **passer d'une société qui utilise l'IA à une société qui pense l'IA avec la personne au centre.** C'est une révolution silencieuse, mais profonde, qui pourrait bien redessiner le siècle à venir.

Le texte intégral de l'encyclique (en PDF) <https://www.la-croix.com/religion/magnifica-humanitas-le-texte-integral-de-l-encyclique-de-leon-xiv-en-pdf-20260525>

Ed. Resp. : Marini Claudio tél. : 071/ 45.15.22

Rue de l'abbaye de Liessies, 1 à 6044 Roux